



FICHE DE RENSEIGNEMENTS Club BTCD et CSA Annexe 2 au règlement intérieur

PREMIERE DEMANDE DE LICENCE (et tous tireurs non licenciés l'année précédente)

L'intéressé doit obligatoirement présenter les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité (uniquement originale).
- Un justificatif de domicile (uniquement original) de moins de 6 mois.
- Un certificat médical de moins de 3 mois, mentionnant la non-contre-indication à la pratique du Ball-Trap.
- Pour les tireurs mineurs, toutes les demandes (1ère licence ou renouvellement) devront également être accompagnées d'une autorisation du responsable légal.

Pour être en conformité avec la nouvelle réglementation RGPD, aucun document présenté par le demandeur ne sera conservé par le club sauf l'autorisation parentale.

Le certificat médical présenté sera visé et tamponné par un membre du bureau du BTCD qui prendra soin d'indiquer la date de présentation du document. Il sera précisé au tireur qu'il devra le conserver pour éventuellement le fournir sur demande de la FFBT ou des instances administratives.

Nom: Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville:

Date de naissance : / / lieu de naissance:

Tél. domicile : Tél Portable :

Adresse EMAIL :

Je souhaite recevoir la revue du ball trap Oui : Non :

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à m'y conformer.

Le (date) : à (commune) : signature :

Numéro de Licence définitive : _____